

Les références de l'affaire concernée :

► Indiquez le numéro de parquet si vous le connaissez :

Le numéro de parquet : _____

Il s'agit du numéro qui figure en haut de chaque courrier qui vous a été adressé par le tribunal. Cette information est très importante pour le greffe car elle lui permettra de traiter votre demande dans les meilleurs délais.

► Donnez l'identité d'une ou plusieurs personnes figurant dans le dossier et précisez s'il s'agit d'un mis en examen, d'un prévenu, d'un condamné, d'une victime, d'une partie civile ou d'une personne civilement responsable :

Etat de l'affaire concernée :

Si l'affaire est en cours d'instruction :

Indiquez devant quelle autorité :

le juge d'instruction (tribunal judiciaire) de : _____

la chambre d'instruction (cour d'appel) de : _____

Si une décision mettant fin à l'affaire a été rendue :

Cette décision a été rendue le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Par :

Le procureur de la République de : _____

Le juge d'instruction de : _____

Le tribunal correctionnel de : _____

Le juge des enfants ou le tribunal pour enfants de : _____

La cour d'assises de : _____

La chambre de l'instruction de : _____

La cour d'appel de : _____

Le tribunal de police de : _____

La juridiction de proximité de : _____

Précisez dans tous les cas, le nom et éventuellement le numéro de la chambre ou le service concerné :

Précisez le nom de la chambre : _____

ou son numéro : _____

ou le service concerné : _____

Votre demande :

Vous demandez la restitution du ou des bien(s) suivant(s) :
(Veuillez indiquer le numéro de dépôt de chaque bien si vous le connaissez)

Votre demande sera examinée par un magistrat. Sa décision vous sera ensuite communiquée.

Veuillez joindre à votre demande une copie de pièce d'identité.

Le [.....]

Signature :